



Forum Forestier Africain

Une plate-forme pour les acteurs du secteur forestier en Afrique

Services de Consultation

Sur

Renforcement des capacités des acteurs forestiers africains pour la mise en œuvre de la REDD+

Février 2019

1.0 INTRODUCTION

Le Forum Forestier Africain (AFF) est une organisation non gouvernementale panafricaine ayant son siège à Nairobi, au Kenya. L’AFF a pour objectif de fournir une plate-forme et de créer un environnement propice à une analyse, à un plaidoyer et à des conseils indépendants et objectifs sur les questions politiques et techniques pertinentes relatives à la gestion, à l'utilisation et à la conservation durables des forêts et ressources forestières en Afrique dans le cadre des efforts de réduction de la pauvreté, de promotion de l'équité entre genre et du développement économique et social.

AFF met en œuvre depuis 2011 un projet intitulé "**Forêts africaines, Populations et Changement Climatique**". La troisième phase de ce projet est guidée par les quatre objectifs spécifiques suivants: (i) renforcer la capacité des acteurs forestiers africains à adopter les meilleures pratiques intégrant à la fois des options d'adaptation et d'atténuation en réponse aux impacts du changement climatique et de la variabilité sur les systèmes biophysiques et sociaux dans différents paysages; (ii) améliorer la gouvernance forestière nationale en renforçant la capacité des parties prenantes africaines à répondre à l'Accord de Paris et aux politiques et initiatives mondiales relatives au changement climatique dans le secteur de la foresterie; (iii) promouvoir les opportunités d'entrepreneuriat et les moyens technologiquement efficaces pour ajouter de la valeur à la foresterie africaine, y compris celles liées au changement climatique, qui pourraient augmenter les moyens de subsistance, les revenus nationaux et l'emploi; et (iv) renforcer la capacité institutionnelle de l’AFF en matière de production et de partage de connaissances et d'informations pertinentes sur les forêts et les arbres en vue d'une prise de décision plus efficace. A travers ces objectifs, le projet devrait contribuer aux approches programmatiques de l’AFF suivantes : contribution des forêts et des arbres à la santé environnementale ; politiques et gouvernance ; forêts et arbres dans le développement économique et l'élimination de la pauvreté ; renforcement des capacités et développement des compétences ; et gestion de l'information et évaluation de l'impact. En outre, ces objectifs du projet devraient renforcer le rôle de la foresterie africaine et sa contribution à l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique dans divers paysages ; de manière à améliorer les moyens de subsistance, à préserver la biodiversité et la qualité de l'environnement. Cela s'ajoute au renforcement de la capacité des forêts africaines à atténuer les effets du changement climatique et à contribuer aux efforts d'atténuation.

1.1 BACKGROUND

Les forêts fournissent des biens et des services qui constituent des atouts essentiels pour réduire la vulnérabilité aux effets du changement climatique. Toutefois, la demande en produits agricoles pour répondre aux besoins croissants en matière de sécurité alimentaire des populations africaines et du reste des populations des pays en voie de développement continue de compromettre les efforts de conservation et de gestion des forêts, et plus particulièrement la fourniture de services environnementaux. La conversion des forêts en terres agricoles et à d'autres formes d'utilisation des terres continue de générer d'importantes émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, avec une incidence sur le climat. Afin de relever les défis associés à l'augmentation des émissions de GES, la 16^e Conférence des Parties (COP16) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC), tenue à Cancún,

a reconnu la contribution des forêts en tant que pierre angulaire du programme de lutte contre le changement climatique pour l'après-2012. Cela a été confirmé par la décision sur la Réduction des Emissions résultant de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD +). À cet égard, la conception de la REDD + a été structurée en trois phases principales, à savoir : la phase de préparation, la phase de mise en œuvre et la phase d'investissement.

Depuis la COP16, certains pays africains en même temps que d'autres pays en voie de développement ont reçu l'appui de ONU-REDD et d'autres sources pour entreprendre la phase de préparation, en mettant particulièrement l'accent sur l'élaboration de stratégies pour une mise en œuvre efficace des projets REDD + dans différents types de forêts. La phase de préparation est guidée par les éléments du cadre de Varsovie tels que la gestion de la préparation, la participation des parties prenantes, la stratégie REDD + et la définition des niveaux de référence, l'évaluation, le rapportage et la vérification.

Afin de développer des stratégies et des programmes REDD +, des projets pilotes REDD + ont été mis en œuvre dans certains pays africains et d'autres pays en voie de développement. Cela a abouti à l'inclusion d'approches politiques et d'incitations positives sur les questions liées à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, ainsi qu'à la contribution de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier à la réalisation des objectifs REDD +.

La phase de mise en œuvre de REDD + comprendra les éléments suivants : renforcement des capacités des institutions pour entreprendre divers projets REDD + ; développement de systèmes appropriés de collecte de données permettant une surveillance en temps réel et à jour du couvert forestier et des niveaux d'émission ; formulation de stratégies nationales sur la REDD + ; élaboration de plans d'action et amélioration les paiements fondés sur les résultats. Cela devrait renforcer l'élaboration d'actions d'adaptation et d'atténuation appropriées, notamment l'amélioration de la gestion des forêts afin de réduire la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes et d'atténuer les GES. Par exemple, il est prévu qu'une fois que la phase de mise en œuvre et d'investissement de la REDD + sera en place et opérationnelle, environ 13 à 50 milliards de gigatonnes de dioxyde de carbone seront réduits d'ici 2100.

Depuis plusieurs années, le Forum forestier africain a entrepris des études sur différents aspects du mécanisme REDD + en Afrique, notamment sur la mise en œuvre de la phase de préparation dans certains pays africains, le rôle de la REDD + dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, les marchés volontaires et conformes ainsi que la sensibilisation des acteurs forestiers africains sur les opportunités associées à REDD +, la méthodologie pour développer des projets REDD +, aussi bien que d'autres domaines connexes. Sur la base de ces études et d'autres, il est évident que certains pays africains se dirigent vers les phases de mise en œuvre et d'investissement de la REDD +.

À cet égard, le partage d'expériences sur la mise en œuvre des activités REDD + et le renforcement des capacités des parties prenantes du secteur forestier africain à planifier et entreprendre de telles activités restent primordiaux dans les activités de l'AFF, l'objectif étant

de donner aux parties prenantes les moyens de mener à bien la mise en œuvre de la phase d'investissement du REDD+. C'est dans ce contexte qu'AFF continue de surveiller la mise en œuvre de REDD + dans différents types de forêts africaines.

1.2 JUSTIFICATION ET BUT DU TRAVAIL

Le Forum Forestier Africain, dans son plan de travail annuel pour le projet "Forêts africaines, Populations et Changement climatique", recrute **deux (2) experts**, un pour l'Afrique anglophone et lusophone et un autre pour les pays francophones afin d'évaluer le niveau de mise en œuvre de la REDD + dans divers types de forêts (forêt ombrophile, montagnes, mangroves, zones boisées et savanes, et parcs du Sahel). Les études devraient générer des connaissances sur les meilleures pratiques, les défis et les opportunités, ainsi que sur les lacunes en matière de mise en œuvre de REDD + dans différents types de forêts et au cours des différentes phases de REDD +. En outre, le développement de la capacité des parties prenantes à mettre en œuvre les activités REDD + devrait permettre de mieux comprendre l'intégration des options d'adaptation et d'atténuation qui permettent de relever les défis et de saisir les opportunités liées au changement climatique dans différents types de forêts et systèmes sociaux africains.

Tâches spécifiques

Dans le contexte des types de forêts sélectionnés (forêt ombrophile, mangroves, zones boisées et savanes, parcs du Sahel) et selon le cas, chaque expert devra :

- (i) Faire une Cartographie des pays en fonction de leur phase de mise en œuvre de la REDD+, soit les phases de préparation, de mise en œuvre et d'investissement ;
- (ii) Analyser et documenter les stratégies et les plans de mise en œuvre de la REDD + ainsi que ceux liés aux phases de mise en œuvre dans la sous-région sélectionnée ;
- (iii) Evaluer les conditions et les déterminants pour la mise en œuvre effective de chacune des phases de la REDD + ;
- (iv) Evaluer les opportunités et les défis liés à la mise en œuvre de chaque phase de REDD+ ; et
- (v) Analyser le niveau de financement atteint pour les activités REDD + dans la sous-région sélectionnée.

1.3 PRODUITS A LIVRER

Chaque expert devra fournir les documents suivants à la fin de la période de consultation :

- (i) Un rapport d'au moins 40 pages sur l'étude ;
- (ii) Au moins deux articles de revue à publier avec le personnel du Secrétariat qui s'impliquera dans ces travaux ;
- (iii) Un draft de note politique à finaliser avec le personnel du Secrétariat qui s'impliquera dans ces travaux ;

2.0 QUALIFICATIONS ET COMPETENCES MINIMALES

Le candidat intéressé doit posséder les qualifications et compétences minimales suivantes :

- (i) Être un chercheur avec des connaissances et une expérience éprouvée dans la recherche forestière en Afrique ;
- (ii) Avoir une bonne connaissance des problèmes actuels et émergents en matière de foresterie, et plus particulièrement les changements climatiques ;

- (iii) Avoir une bonne expérience de la politique et de la gouvernance forestières, ainsi que celles en lien avec le changement climatique en foresterie ;
- (iv) Avoir de bonnes compétences en rédaction scientifique et avoir au moins écrit un chapitre de livre et publié des articles dans les revues à comité de lecture ;
- (v) Détenir une maîtrise dans l'un des domaines suivants : foresterie, gestion des ressources naturelles, questions environnementales, changement climatique ou tout domaine connexe ;
- (vi) Un doctorat sera un atout supplémentaire ;
 - (i) Avoir d'excellentes compétences en communication écrite et orale en anglais pour l'Afrique anglophone et en français pour l'Afrique francophone.

3.0 EXIGENCES POUR LA CANDIDATURE

Le candidat doit soumettre les documents suivants :

- (i) Lettre d'accompagnement indiquant comment les qualifications et l'expérience requises ci-dessus sont satisfaites.
- (ii) Une brève proposition / note conceptuelle contenant :
 - a. Les résultats clés et les activités correspondantes ;
 - b. Un projet de plan de travail (résultats clairement définis comparés aux semaines de travail pour chaque résultat clé); et
- (iii) Un curriculum vitae.

4.0 DURÉE

Le travail durera 1(un) Homme-mois et sera étalé sur deux mois calendaire.

5.0 DELAIS

- (i) Les candidatures doivent être reçues par le secrétariat de l'AFF au plus tard le 18 février 2019.
- (ii) Les candidats retenus seront informés autour du 25 février 2019.
- (iii) Les activités de consultation doivent commencer au plus tard le 4 mars 2019;
- (iv) Les consultants sélectionnés assisteront et animeront un atelier d'harmonisation des méthodologies qui se tiendra à Nairobi du 04 au 8 mars 2019.

6.0 COMMENT POSTULER

Toutes les candidatures doivent être soumises par courrier électronique avec en objet: "Consultation No: 02-113 " **Renforcement des capacités des acteurs forestiers africains pour la mise en œuvre de la REDD+**" à Dr. Marie Louise A. T. AVANA-TIENTCHEU et Dr. Vincent O. Oeba du Secretariat de AFF à travers les adresses courrielles suivantes: m.avana@cgiar.org et v.oeba@cgiar.org , avec copie à Prof Godwin Kowero à l'adresse courrielle : g.kowero@cgiar.org et exec.sec@afforum.org